



## Formulaire de demande de débit de boissons temporaire

Boissons fermentées non distillées (groupe 3 : vin, bière, cidre, champagne et boissons sans alcool)

**ATTENTION** : Ce formulaire doit être retourné par mail dans un délai minimum de 15 jours avant la date de la manifestation à l'adresse suivante :

[ville.gorrion@gorron.fr](mailto:ville.gorrion@gorron.fr)

**Nom et qualité (société, association ou particulier) du demandeur :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Adresse mail :**

À l'occasion de :

Description de l'événement :

Adresse de l'événement :

Date(s) :

Heures : de            à

Le demandeur souhaite une autorisation de fermeture tardive exceptionnelle au-delà des heures légales fixées par arrêté préfectoral, soit 4 heures au plus tard. *Cette autorisation de fermeture tardive exceptionnelle est accordée sous réserve du respect de la sécurité et de la tranquillité publique. (Cocher si besoin)*

**Autorisation(s) précédemment obtenue(s) :**  non  oui

Si oui, nombre et dates : .....

**Pour la transmission de l'arrêté municipal, merci de nous préciser votre choix :**

Je souhaite recevoir par courrier l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture à l'adresse précisée :

Je passerai à l'accueil de la mairie pour retirer l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture.

Je souhaite que cette information paraisse dans le Gorrion Infos.

A

le

Signature